

13124/18

(OR. en)

PRESSE 52
PR CO 52

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3643^e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 15 octobre 2018

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante pour les affaires étrangères et la
politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité.....	4
Libye	4
Aspects extérieurs des migrations.....	5
République centrafricaine	6
Venezuela.....	7

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Armes chimiques - Mesures restrictives.....	8
– Relier l'Europe à l'Asie.....	9
– Conclusions du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine/l'opération EUFOR Althea	9
– Mali: action de stabilisation de l'UE à Mopti et Ségou.....	10
– Sanctions à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida	11
– Relations avec le Viêt Nam	11
– Relations avec la Tunisie.....	11
– Programme d'exercices dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune 2018-2022.....	12

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– L'UEAM Iraq.....	12
– Engagements pris dans le cadre de la CSP	13
– Opération EUFOR ALTHEA	14

RECHERCHE

– Communauté européenne de l'énergie atomique - Programme de recherche et de formation (2019-2020)*	14
– Deuxième réunion ministérielle scientifique sur l'Arctique - Déclaration commune	14

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité

Les ministres des affaires étrangères ont débattu des questions internationales les plus pressantes, parmi lesquelles la disparition de Jamal Khashoggi, journaliste du Washington Post, au sujet de laquelle l'UE attend des autorités saoudiennes qu'elles mènent une enquête approfondie et transparente en totale coopération avec les autorités turques.

Libye

Le Conseil a débattu de la Libye. Le débat a porté essentiellement sur le processus politique, la stabilité du pays et la situation économique. Les ministres des affaires étrangères ont rappelé que l'UE soutient le processus politique mené sous l'égide du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Ghassan Salamé. Ils ont réaffirmé que l'UE est unie dans sa détermination à soutenir une solution trouvée par les Libyens pour la population libyenne, sous l'égide des Nations unies.

Le débat s'inscrivait dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau sur la Libye, qui se tiendra à Palerme (Italie) les 12 et 13 novembre 2018. Le Conseil a souligné qu'il importe d'organiser dès que possible à la fois l'élection présidentielle et les élections législatives, et qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre constitutionnel et juridique approprié avant la tenue des élections.

[Relations UE-Libye \(fiche d'information\)](#)

Aspects extérieurs des migrations

Le Conseil a débattu des aspects extérieurs des migrations en présence du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi. Les ministres se sont également vu communiquer des informations par le directeur général de l'Organisation internationale des migrations, António Vitorino. Ils ont fait le point sur les progrès et les développements récents, et ont insisté sur l'importance que revêt le partenariat stratégique entre l'UE, l'OIM et le HCR en Libye.

Le Conseil est revenu sur les résultats importants obtenus grâce aux efforts conjoints de l'UE, de ses États membres et des agences de l'ONU. Les flux migratoires irréguliers vers l'Europe ont sensiblement diminué et les efforts visant à mieux lutter contre la migration irrégulière et les réseaux de passeurs ont été considérablement renforcés grâce notamment à l'opération Sophia. Un financement considérable de l'UE est en outre alloué à des projets dans les pays d'origine et de transit au titre d'un large éventail d'instruments. Au cours des trois dernières années, le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique a notamment apporté la preuve de sa valeur ajoutée en tant qu'outil de mise en œuvre efficace et rapide afin de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, des déplacements forcés et des migrations irrégulières et de contribuer à une bonne gestion des migrations.

[Politique migratoire de l'UE \(informations générales\)](#)

République centrafricaine

Le Conseil a débattu de la République centrafricaine (RCA), au sujet de laquelle il a adopté des conclusions. Dans ses conclusions, le Conseil souligne que la situation en RCA demeure très fragile et que l'UE reste mobilisée aux côtés du pays. L'UE souligne la nécessité de poursuivre son action, à travers ses différents instruments, pour aider la RCA à retrouver le chemin de la stabilité, de la paix et du développement et à répondre aux aspirations à une paix et une réconciliation durables de toute la population du pays.

L'UE réitère son soutien à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation placée sous l'égide de l'Union Africaine et le leadership du président Touadéra, pour parvenir à un accord de paix et de réconciliation, créer les conditions d'un désarmement complet des groupes armés et renforcer l'autorité de l'État, en préservant l'unité et l'intégrité de la RCA.

L'UE insiste également sur l'importance que revêt la participation inclusive de toutes les institutions et de tous les acteurs de la société centrafricaine, y compris les femmes, les jeunes et la société civile. L'UE appelle l'ensemble des acteurs internationaux, en particulier ceux engagés en RCA, à apporter leur soutien à l'action du gouvernement et à l'Initiative africaine, en bonne coordination et en pleine transparence.

L'UE salue en outre l'engagement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), notamment pour soutenir les autorités centrafricaines dans la conduite du processus de réforme du secteur de la sécurité et pour les assister dans la restauration de l'autorité de l'État.

Le Conseil souligne que la situation sécuritaire, y compris des menaces hybrides, confirme la nécessité de poursuivre le renforcement des Forces armées centrafricaines (FACA) et accueille favorablement la demande du pays d'obtenir de l'assistance supplémentaire en faveur des Forces de sécurité intérieure, notamment au moyen d'un engagement civil. Les ministres ont invité le SEAE à établir et déployer le plus rapidement possible un pilier interopérabilité civilo-militaire au sein d'EUTM RCA qui soit chargé de mener des actions de conseil stratégique dans ce domaine.

L'UE reste préoccupée par la situation humanitaire en RCA, souligne la nécessité pour la communauté internationale de se mobiliser en réponse à l'urgence humanitaire et rappelle son propre engagement continu via le fonds Békou. L'UE reste fortement engagée en RCA, avec une enveloppe de EUR 487 million prévue pour la période 2017-2020.

[Conclusions du Conseil sur la République centrafricaine](#)

[EUTM RCA](#)

Venezuela

Au cours du déjeuner, la haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont débattu de la situation au Venezuela et de son incidence dans la région, y compris sur les migrations. Les ministres ont rappelé la position ferme de l'UE concernant la crise politique que connaît le pays. Cette crise ne pouvant être réglée que par un processus politique, ils sont convenus d'examiner la possibilité de mettre sur pied un groupe de contact qui pourrait, si les conditions sont réunies, contribuer à faciliter un tel processus.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Armes chimiques - Mesures restrictives

Le Conseil a adopté un nouveau régime de mesures restrictives pour lutter contre l'utilisation et la prolifération des armes chimiques. Cette décision est dans le prolongement direct des conclusions du Conseil européen du 28 juin 2018.

L'UE sera désormais en mesure d'imposer des sanctions aux personnes et aux entités participant, où que ce soit, au développement et à l'utilisation d'armes chimiques, indépendamment de leur nationalité et de l'endroit où elles se trouvent.

Ces mesures restrictives visent les personnes et les entités directement responsables du développement et de l'utilisation d'armes chimiques, celles qui leur apportent leur concours financier, technique ou matériel ainsi que celles qui aident ou encouragent ces personnes et entités ou leur sont liées.

Les sanctions consistent en une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs pour les personnes, et en un gel des avoirs pour les entités. En outre, il est interdit aux personnes et aux entités de l'UE de mettre des fonds à la disposition des personnes et entités inscrites sur la liste.

Cette décision contribue aux efforts que l'UE déploie pour lutter contre la prolifération et l'utilisation des armes chimiques, qui font peser une grave menace sur la sécurité internationale. Elle soutiendra l'interdiction des armes chimiques au niveau mondial, comme prévu dans la convention sur les armes chimiques, dans un contexte marqué par une recrudescence des attaques chimiques dans diverses régions du monde.

[Décision du Conseil concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques](#)

[Règlement du Conseil concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques](#)

[Sanctions: comment et quand l'UE adopte-t-elle des mesures restrictives?](#)

Relier l'Europe à l'Asie

Le Conseil a adopté des conclusions sur le thème "Relier l'Europe à l'Asie - Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE", à la suite de la communication conjointe présentée par la Commission et la haute représentante le 19 septembre. Cette stratégie viendra alimenter les travaux du prochain sommet du dialogue Europe-Asie (ASEM), qui se tiendra les 18 et 19 octobre.

Le Conseil souligne que l'UE va promouvoir une approche de la connectivité qui sera durable, globale et fondée sur des règles, et favorisera l'investissement et le commerce. Cette approche européenne, fondée sur des normes élevées de protection sociale et environnementale et inspirée par le marché intérieur de l'UE, permet aux pays d'atteindre des niveaux de qualité de vie plus élevés tout en garantissant le respect des droits individuels.

Le Conseil préconise un renforcement de la coopération au niveau régional entre l'UE et l'Asie, et note que l'UE devrait envisager d'élaborer des approches régionales de la connectivité durable en déterminant les possibilités de coopération.

[Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE \(communiqué de presse de la Commission européenne, 19 septembre 2018\)](#)

[Réunion du dialogue Europe-Asie \(ASEM\), 18-19/10/2018](#)

Conclusions du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine/l'opération EUFOR Althea

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. Le Conseil réaffirme son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et souverain. À la suite des élections qui se sont tenues le 7 octobre, et rappelant ses conclusions de juin 2018, le Conseil attend de tous les dirigeants qu'ils prennent part de façon constructive à la formation d'un gouvernement à tous les niveaux, dans l'intérêt de tous les citoyens. Le Conseil rappelle qu'il attend des autorités de la Bosnie-Herzégovine qu'elles donnent la priorité à l'avancement des réformes nécessaires pour faire progresser le pays sur la voie de l'adhésion à l'UE, en veillant à une mise en œuvre complète et effective du programme de réformes.

2. Dans ce contexte, le Conseil se félicite que l'opération Althea se poursuive; à la suite de l'examen stratégique mené en 2017, l'opération s'est recentrée sur sa mission première, tout en conservant les volets relatifs au renforcement des capacités et à la formation qui sont encore jugés nécessaires et en supprimant progressivement les autres volets qui ne sont plus pertinents. Dans ce contexte, le Conseil confirme, dans le cadre de la stratégie globale de l'UE à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, que l'UE est prête à maintenir, à ce stade, le mandat militaire exécutif de l'opération Althea afin d'aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à préserver un environnement sûr et sécurisé, en vertu d'un mandat des Nations unies renouvelé.

3. Le Conseil attend avec intérêt la présentation du prochain examen stratégique en 2019, sur la base duquel un débat se tiendra avec les États membres sur les tâches de l'EUFOR et les options concernant l'avenir de l'opération, compte tenu également de la nécessité de soutenir les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'intégration à l'UE et de la situation en matière de sécurité sur le terrain.

4. Le Conseil est conscient de l'importance que revêt la poursuite de la coordination de l'EUFOR Althea avec d'autres acteurs internationaux sur le terrain.

5. Dans le même temps, l'UE continue de demander instamment aux autorités de la Bosnie-Herzégovine d'intensifier, avec l'aide de la communauté internationale, les efforts qu'elles consentent pour s'attaquer à la question de l'élimination des munitions, armes et engins explosifs excédentaires, à celle du déminage et à d'autres questions en suspens.

Mali: action de stabilisation de l'UE à Mopti et Ségou

Le Conseil a décidé de proroger pour une durée de trois mois l'action de stabilisation de l'UE à Mopti et Ségou (EUSTAMS), à la suite d'une période initiale de mise en œuvre d'une année. Cette décision a été prise compte tenu des progrès réalisés dans le cadre de l'action de stabilisation, de l'importance d'en assurer la continuité par des activités de suivi et de la nécessité de mettre à profit ses résultats et les enseignements qui en ont été tirés pour les programmes à venir de l'UE au Mali.

Le 4 août 2017, le Conseil a lancé l'action de stabilisation de l'UE afin de conseiller les autorités maliennes à Mopti et Ségou, sur les questions liées à la gouvernance, et de soutenir la planification et la mise en œuvre par les autorités maliennes d'activités visant au retour de l'administration civile et des services de base dans la région.

[Mali: l'Union Européenne soutient la stabilisation dans les régions centrales de Mopti et Ségou](#)

[Délégation de l'UE au Mali](#)

Sanctions à l'encontre de l'EIL (Daech) et d'Al-Qaida

Le Conseil a prorogé jusqu'au 31 octobre 2019 les mesures restrictives de l'UE à l'encontre de l'EIL (Daech) et d'Al-Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

Le Conseil a en outre décidé d'ajouter une personne à la liste des personnes et entités qui leur sont associées et qui sont visées par les sanctions, portant ainsi le nombre des personnes actuellement inscrites sur la liste à un total de deux. Ce régime de sanctions de l'UE vient compléter les sanctions imposées par les Nations unies.

[Lutte contre le terrorisme: l'UE renforce son arsenal juridique contre l'EIL/Daech et Al-Qaida](#)

[Action menée face au phénomène des combattants terroristes étrangers et aux attentats perpétrés récemment en Europe \(informations générales\)](#)

Relations avec le Viêt Nam

Le Conseil a adopté un nouveau règlement intérieur pour le comité mixte institué par l'accord-cadre global de partenariat et de coopération (APC) entre l'Union européenne et le Viêt Nam. Cet accord-cadre entre l'UE et le Viêt Nam est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2016.

Le règlement intérieur vise à définir les méthodes techniques de travail du comité mixte et des sous-comités relevant de l'accord-cadre. Le texte approuvé englobe la dimension des droits de l'homme, le sous-comité sur la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme venant compléter le dialogue existant sur les droits de l'homme et offrir ainsi à l'UE et au Viêt Nam une nouvelle occasion de débattre des questions relatives aux droits de l'homme.

[Délégation de l'UE au Viêt Nam](#)

Relations avec la Tunisie

Le Conseil a approuvé la signature, au nom de l'UE, d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre l'UE et la Tunisie, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE.

L'accord euro-méditerranéen entre l'UE et la Tunisie a été signé à Bruxelles le 17 juillet 1995. Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} mars 1998. Conformément à l'acte d'adhésion de la République de Croatie à l'UE, la Croatie adhère aux accords internationaux signés ou conclus par l'UE et ses États membres au moyen d'un protocole à ces accords. Les négociations sur le protocole avec la Tunisie ont abouti le 11 mai 2018. La Croatie peut dès lors adhérer à l'accord, qui a mis en place une zone de libre-échange entre l'UE et la Tunisie.

[Relations entre l'UE et la Tunisie](#)

[Les relations commerciales entre l'UE et la Tunisie](#)

Programme d'exercices dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune 2018-2022

Le Conseil a adopté le programme d'exercices et d'activités connexes de l'UE dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour la période 2018-2022. Le programme d'exercices tient compte des besoins de l'UE en matière d'exercices définis dans la politique de l'UE en la matière.

[La politique de l'UE en matière d'exercices dans le cadre de la PESC](#)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

L'UEAM Iraq

Le Conseil a prorogé le mandat de la mission de conseil de l'UE EUAM Iraq jusqu'au 17 avril 2020 et a fixé à EUR 64,8 millions le budget relatif à la période allant du 18 octobre 2018 au 17 avril 2020.

Le Conseil a également actualisé le mandat de la mission afin de tenir compte des enseignements tirés lors de la première année de la mission et du réexamen stratégique qui a suivi. La mission poursuivra donc désormais trois grands objectifs:

- fournir conseils et expertise aux autorités iraqiennes au niveau stratégique afin d'identifier et de définir les besoins en vue de la mise en œuvre cohérente des aspects civils de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre du programme national de sécurité de l'Iraq et des plans associés,
- évaluer les possibilités, au niveau national, régional et provincial, d'un rôle accru de l'UE pour répondre aux besoins de la réforme du secteur de la sécurité civile,

- aider la délégation de l'Union à coordonner le soutien apporté par l'UE et les États membres dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, en veillant à la cohérence de l'action de l'UE.

La mission contribue à la mise en œuvre, au niveau stratégique, d'une stratégie globale de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée avec une référence spécifique au contrôle des frontières, à la criminalité financière, au blanchiment d'argent et au trafic de biens culturels. La mission œuvre en coordination avec les principaux acteurs internationaux présents en Iraq, notamment la mission de l'OTAN en Iraq.

L'UEAM Iraq a été établie le 16 octobre 2017 pour soutenir la mise en œuvre des aspects civils du programme national de sécurité de l'Iraq. Ce programme vise à doter l'État d'institutions qui soient en mesure de renforcer la sécurité et la paix et de prévenir les conflits dans le cadre de l'État de droit, et décrit un certain nombre de menaces contre la sécurité nationale, telles que le terrorisme, la corruption et l'instabilité politique. La mission est basée à Bagdad. Le chef de mission, Markus Ritter (Allemagne), dirige actuellement 52 personnes.

[Délégation de l'UE en Iraq](#)

[Site web de l'EUAM Iraq](#)

[Fiche d'information sur l'EUAM Iraq](#)

Engagements pris dans le cadre de la CSP

Le Conseil a adopté une recommandation donnant des indications détaillées sur les objectifs et indicateurs d'avancement de la réalisation, par chaque État membre participant, des engagements contraignants qu'il a souscrits lorsque la coopération structurée permanente (CSP) a été lancée à la fin de 2017.

Sur cette base, les États membres participants réexamineront et actualiseront au besoin leurs plans nationaux de mise en œuvre, qui seront présentés en janvier 2019. Ces plans seront évalués par le secrétariat de la CSP, assuré par le SEAE, y compris l'État-major de l'Union européenne (EMUE), et l'Agence européenne de défense (AED). L'évaluation réalisée par le secrétariat de la CSP servira de base au rapport annuel de la CSP que le haut représentant présente au Conseil sur les progrès accomplis par chaque État membre participant quant aux engagements pris.

[Questions et réponses sur la coopération structurée permanente](#)

[Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense \(informations générales\)](#)

[Fiche d'information sur la coopération structurée permanente \(SEAE\)](#)

Opération EUFOR ALTHEA

Le Conseil a approuvé le rapport de la haute représentante concernant le 28^e rapport semestriel du commandant de l'opération EUFOR ALTHEA sur ladite opération.

La haute représentante appuie l'évaluation et les conclusions établies par le commandant de l'opération dans le 28^e rapport semestriel consacré à l'opération EUFOR ALTHEA, qui s'inscrit dans la lignée des rapports publiés tous les six mois pour rendre compte de la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine ainsi que des activités de l'EUFOR, y compris des travaux relatifs à la préparation des élections législatives organisés dans le pays le 7 octobre 2018.

[EUFOR ALTHEA](#)

[L'UE en Bosnie-Herzégovine](#)

RECHERCHE

Communauté européenne de l'énergie atomique - Programme de recherche et de formation (2019-2020)*

Le Conseil a adopté un règlement sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour les années 2019 et 2020. Ce règlement, qui complète le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"; établit le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. (doc. [12431/18, 12551/18 ADD 1](#))

Deuxième réunion ministérielle scientifique sur l'Arctique - Déclaration commune

Le Conseil a approuvé une déclaration commune établie en vue de la deuxième réunion ministérielle scientifique sur l'Arctique qui aura lieu les 25 et 26 octobre 2018 à Berlin. Cette déclaration commune sera signée par la Commission au nom de l'Union européenne. ([12678/18](#))